



Charte de collaboration Communauté de pratique « Genre en pratique »

Sur la base d'une approche féministe intersectionnelle, antiraciste et décoloniale, constructive d'un monde juste, la mission de la Communauté de pratique « Genre en pratique » (CdP Genre) de l'AQOCI consiste à créer entre les organismes membres une dynamique de création, d'apprentissage et de partage des connaissances, des bonnes pratiques et des outils, en matière de droits des femmes et d'égalité des genres, afin de renforcer les capacités de ces organismes à concevoir leurs projets de coopération et de solidarité internationales. Elle vise également une intégration transversale de cette orientation féministe au sein même de la structure des OCI.

La CdP Genre rassemble des personnes déléguées d'OCI qui souhaitent travailler collectivement en vue d'améliorer leurs savoirs et pratiques et de faire avancer les savoirs et les pratiques des actrices et acteurs de la coopération et solidarité internationales en matière de DFEG.

C'est ainsi que depuis 2009 plusieurs organismes de coopération et de solidarité internationales (OCI) membres de l'AQOCI participent activement aux réflexions et activités de la Communauté de pratique « Genre en pratique » (CdP Genre). Ils contribuent ainsi à faire avancer les connaissances et pratiques en matière de droits des femmes et d'égalité des genres¹ (DFEG) dans le secteur de la coopération et de la solidarité internationales, au profit des membres de l'AQOCI et de l'ensemble des personnes et groupes intéressés. La CdP Genre constitue un laboratoire de réflexion et de coconstruction des savoirs, en réponse à des problématiques et questions soulevées dans le processus d'action du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI.

En harmonie avec la perspective de l'AQOCI d'ouverture sur les savoirs des pays du Sud, la CdP Genre construit de plus en plus des ponts avec les savoirs des féministes des Suds, de manière à mieux inscrire le partenariat entre les OCI et les ONG des Suds dans des rapports de coopération solidaire pour bâtir un monde juste.

¹ Il est important de souligner l'adoption d'une approche centrée sur les « *Droits des femmes et égalité des genres (DFEG)* » aussi bien par le CQFD que par la CdP Genre, dès 2013. L'AQOCI a en effet renforcé son engagement à ce sujet, en adoptant une politique DFEG, revue en 2020. Voir à ce sujet : « Politique Droits des femmes et égalité des genres de l'AQOCI : https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2020/03/pdf_aqoci_politique_efh_vf-web.pdf

1. VISION

Les organismes membres de la CdP Genre œuvrent collectivement pour l'intégration des DFEG aux niveaux structurel et organisationnel des OCI et plus spécifiquement dans la programmation des activités de coopération et de solidarité internationales. Leurs réflexions et travaux contribuent au renouvellement des pratiques de l'ensemble des membres de l'AQOCI. Plus largement, la CdP Genre vise à créer une communauté d'OCI au Québec et au Canada qui promeuvent les DFEG afin qu'elles soient une stratégie clé de la coopération et de la solidarité internationales.

Les organismes membres de la CdP Genre sont également engagés pour la promotion des DFEG dans les luttes qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, des oppressions, de l'exploitation, des discriminations et aux inégalités. Ils favorisent l'intégration d'analyses féministes intersectionnelles, antiracistes et décoloniales.

Pour atteindre ces objectifs :

Nous adoptons deux repères :

- 1) S'inscrire dans la continuité des savoirs développés au sein de l'AQOCI par le CQFD et la CdP Genre.
- 2) Ne pas hiérarchiser les savoirs.

Nous adoptons trois moyens :

- 1) Le partage des savoirs entre les OCI.
- 2) L'ouverture sur les savoirs des féministes des Suds et à travers le monde.
- 3) Le renforcement des capacités par les pairs générant la cocréation de nouveaux savoirs — savoir-faire — et favorisant le développement de bonnes pratiques.

2. Engagements des membres:

- a) Créer un lieu propice aux échanges, à la réflexion et à l'apprentissage.
- b) Créer une dynamique favorable pour le partage de connaissances, de stratégies et d'outils entre les organismes membres sur les questions de DFEG.
- c) Promouvoir la systématisation et la diffusion de savoirs, d'outils et de bonnes pratiques en matière de DFEG et de promotion de ces droits.
- d) Renforcer les capacités d'analyse genre des organismes membres sur les enjeux actuels touchant le travail de développement.
- e) Stimuler l'apprentissage organisationnel et accompagner les organismes dans un processus de changement organisationnel permettant une plus grande intégration des DFEG.
- f) Favoriser la collaboration entre parties prenantes et faire le pont entre les différents modes de savoirs (scientifiques, pratiques, politiques, etc.).
- g) Valoriser les savoirs du Nord comme du Sud en matière de DFEG et la défense des droits des femmes.
- h) Faire le suivi de l'évolution des théories et pratiques en DFEG et en coopération et solidarité internationales de façon à innover en savoirs et en bonnes pratiques pour une meilleure intégration de la stratégie DFEG dans la coopération internationale pour un monde juste.
- i) Intégrer des apprentissages pour améliorer le fonctionnement de la CdP.
- j) Respecter et valoriser la participation et les contributions de toutes les personnes membres.
- k) Respecter la politique de confidentialité et des droits de la propriété intellectuelle.

Brève histoire de la CdP Genre

La Communauté « Genre en pratique » est née de la volonté de mettre en place des efforts collectifs visant à renforcer l'engagement et renouveler les pratiques des OCI au Québec et au Canada en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes.

Voici quelques moments clés ayant mené à sa création :

- En 2008-2009 des recherches sont réalisées sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) au sein des organismes de coopération internationale (OCI) par le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI, par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)² et par Rita Soares Pinto dans le cadre de son fellowship avec la Fondation Walter et Duncan Gordon. Les résultats des recherches mettent en lumière que, malgré les progrès réalisés depuis les 10 dernières années, l'intégration de l'EFH fait face à de nombreux défis et obstacles dans les OCI.
- En mars 2008, l'idée de mise sur pied d'une communauté de pratique sur l'EFH est présentée lors d'un focus group aux membres du CQFD et reçoit un accueil très chaleureux de la part des OCI présents.
- La conférence « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives », qui a eu lieu à Montréal les 19-20 janvier 2009, confirme la volonté des organismes de se doter d'une plateforme pour échanger sur la question EFH dans les OCI.
- Suite à l'obtention d'un accord de principe de la part du CRDI pour le financement d'une première année de la communauté de pratique, un atelier de démarrage a eu lieu le 16 juin 2009. Celui-ci a rassemblé, dans les locaux d'Oxfam-Québec, 13 personnes représentant une dizaine d'OCI (CCI, CECI, Développement et Paix, L'œuvre Léger³, Fondation Paul Gérin-Lajoie, Jeunesse Canada Monde, Oxfam Canada, Oxfam-Québec, SACO|CESO et SUCO), le CQFD de l'AQOCI et le CCCI.
- Trois jours plus tard, le CQFD de l'AQOCI accepte de porter le projet de la communauté de pratique à la demande de certains membres de son conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de l'AQOCI.
- À l'issue de cette première année, le climat de confiance qui a pu être mis en place ainsi que les résultats probants obtenus et la grande motivation des membres ont amené les membres de la CdP à vouloir poursuivre l'initiative dans le cadre d'un projet de 3 ans (2011- 2015) financé par le CRDI.

Retour aux facteurs historiques de succès de la CdP Genre :

- L'engagement et la motivation soutenus de ses membres.
- Un climat de confiance continuellement coconstruit.
- Des règles de fonctionnement agréées par tous et toutes.
- La légitimité accordée à la CdP Genre par la direction des organismes.
- Le temps consacré par les membres à la CdP Genre et validé par la direction des organismes.
- Des membres qui animent et coordonnent la CdP Genre de manière participative et dynamique

² Maintenant Coopération Canada.

³ Maintenant Mission inclusion.

5. Modalités de fonctionnement de la CdP Genre

5.1 Un fonctionnement participatif

- a) La CdP Genre est un réseau composé d'organismes de coopération internationale représentés par des personnes connaissant et adoptant les DFEG. Des personnes intéressées et impliquées dans les questions de coopération et solidarité internationales et de DFEG et dont les savoirs et/ou expériences peuvent constituer un apport pour cette communauté, peuvent participer à la CdP Genre à titre de personnes-ressources
- b) L'ensemble des membres forment l'instance décisionnelle.
- c) La CdP Genre peut être coordonnée par un comité formé et-nommé par ses membres.
- d) Les membres décident collectivement d'un plan de travail annuel intégrant un cycle de réflexion autour de thèmes distincts.
 - Le plan de travail peut aussi intégrer l'organisation d'activités publiques autour d'un thème ou d'un événement.
- e) La CdP Genre se réunit trimestriellement pour un total d'au moins trois rencontres par année.
 - L'organisation et l'animation des rencontres et d'activités sont assurés par ses membres, de manière rotative, en collaboration avec la coordination.
 - La CdP Genre peut recruter une personne animatrice/facilitatrice pour l'appuyer dans son travail ou l'organisation d'une activité.

5.2 La coordination

- a) La CdP Genre peut former un comité de coordination composé de deux ou trois membres nommés pour une période d'un an.
S'il n'y a pas de comité de coordination nommé, la chargée de programmes DFEG de l'AQOCI assume les fonctions de coordination, en concertation avec les membres
- b) La coordination :
 - s'assure que l'évolution de la CdP Genre se fait en accord avec les valeurs et les décisions prises par les membres, et ce, de façon participative ;
 - représente les points de vue et la volonté de l'ensemble des membres et agit comme agent de liaison dans l'opérationnalisation.

5.3 Un climat de confiance

- a) Bien que les membres de la CdP y représentent des OCI, alors que d'autres individus y participent comme personnes ressources, une liberté d'échanges est établie, afin que toutes les personnes participantes, abstraction faite de leurs représentations, interagissent les un-e-s avec les autres, dans un esprit d'ouverture aux savoirs.
Pour assurer la liberté de ces échanges, un climat de confiance est établi par :
 - Un esprit-de convivialité et de sororité féministe développé entre les membres ;
 - L'anonymat des contenus des échanges ;
 - L'organisation d'une réunion par année (au moins) en présentiel pour se donner une meilleure opportunité de se connaître entre membres.

5.4 Critères d'adhésion

- a) La CdP Genre est ouverte à tous les organismes de la coopération internationale québécoise et canadienne. Une préséance est accordée aux organismes membres de l'AQOCI. Il est possible d'adhérer à tout moment. Des individu-e-s membres du CQFD, issu-e-s du milieu DFEG et/ou de la coopération et de la solidarité internationales, peuvent se joindre à la CdP sur invitation des

- OCI membres si leur apport est jugé pertinent.
- b) Au maximum, trois personnes par organisation sont désignées comme représentantes à la CdP Genre.
 - c) Chaque membre participe à toutes les rencontres de la CdP Genre et se fait remplacer en cas d'absence (toujours par la même personne dans la mesure du possible).
 - d) En plus de la présence à la réunion (qui peut durer une journée), la personne membre consacre également l'équivalent d'une journée par trimestre à se préparer aux réunions et aux autres activités organisées (par exemple lire des textes sur le thème à discuter, commenter des documents, identifier des propositions de nouveaux thèmes ou contribuer à des éléments organisationnels).
 - e) Chaque membre représente son organisme et est appuyé-e par une lettre d'engagement signée par sa direction (sauf pour les membres individuelles). Dans cette lettre, la direction mentionne qu'elle accepte que sa ou son délégué-e alloue deux journées par trimestre à cette communauté.
 - f) Chaque membre organise, à tour de rôle, et en collaboration avec un-e autre membre, les différentes activités de la CdP Genre.
 - g) Chaque membre contribue à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan d'action et des projets de la CdP.
 - h) Chaque membre diffuse auprès de ses collègues, de sa direction ainsi qu'auprès des partenaires de l'organisme dans les pays du Sud, les apprentissages et les savoirs partagés au sein de la CdP.

Autres critères d'adhésion :

Pour les membres d'un OCI non-membre de l'AQOCI :

- Prise en charge de son déplacement.
- Être à l'aise dans un comité francophone (pas de service d'interprétation).
- Contribuer financièrement à la CdP Genre par une cotisation de 650 \$ par année.

Pour les personnes membres individuelles :

- Elles sont admises sur la base de leur apport à la CdP Genre et ont un statut de personnes-ressources. Ce statut leur confère la participation aux discussions, mais pas aux décisions.
- Elles doivent être proposées par l'un-e des membres de la CdP Genre, selon des critères basés sur leur expertise en matière de DFEG et sur des sujets d'intérêt en coopération et solidarité internationales.
- Les adhésions individuelles sont décidées au cas par cas à la discrétion des membres de la CdP Genre.
- Il est fortement recommandé d'être membre du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI.

6. Politique de confidentialité et droits de la propriété intellectuelle

Toutes les personnes qui participent à la CdP Genre s'engagent à respecter une entente à la confidentialité ainsi qu'à respecter les droits de propriété intellectuelle des informations, outils et pratiques partagés.

a) Savoirs transmis oralement :

Par « entente de confidentialité », nous entendons que lors des discussions à l'extérieur de la

CdP Genre les membres et leurs invitées s'engagent à ne divulguer aucune information pouvant permettre d'identifier une personne ou un organisme, ceci afin de protéger l'anonymat. En effet, les échanges au sein de la CdP Genre visent à identifier des tendances générales au sein des OCI et non à cibler les difficultés rencontrées par un organisme en particulier.

b) Savoirs transmis par des écrits :

Les informations (documents, outils, etc.) partagées et/ou produites dans le cadre de la CdP Genre pourront être copiées, distribuées et présentées à l'extérieur de la CdP Genre à la condition de respecter les modalités suivantes :

- Citer la source en bonne et due forme, comme suit :
(Communauté de pratique « Genre en pratique » de l'AQOCI / signatures de personnes contributrices au contenu / année de production du document / lien internet vers le document sur le site de l'AQOCI).
- Obtenir l'autorisation de l'AQOCI et de l'autrice ou auteur du document, avant toute transformation, adaptation ou modification de la publication.

Tous les documents produits dans le cadre de la CdP Genre doivent porter la mention suivante : « Communauté de pratique « Genre en pratique » de l'AQOCI- Tous droits réservés. Date du document – Nom de l'autrice ou de l'auteur et de son organisme, s'il y a lieu ».

Je soussigné-e, _____ en tant que représentant-e de _____ (nom de l'organisme) affirme avoir lu et être en accord avec la charte de collaboration de la CdP « genre en pratique » de l'AQOCI

En conséquence de quoi, cet organisme est représenté au moins par une personne ou sa /son remplaçant-e dans les réunions et activités de la CdP Genre.

Noms et signature des représentant-e-s:

Signature de la direction de l'organisation membre _____

Date _____